Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 022-212203053-20260320-DELIB20260311-DE

Département
des Côtes D'Armor

Arrondissement de
DINAN

COMMUNE DE
SAINT-JOUAN DE L'ISLE

Nombre de Membres :
- en exercice : 11
- présents : 11
- représentés : 0
- votants : 11
- abstention : 0

Date de convocation :
16/03/2026

Affichage de la liste des délibérations :
23/03/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE

SAINT-JOUAN DE L'ISLE

* *

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à vingt heures. Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur TISON Paul, doyen des membres présents du conseil municipal.

Présents : TISON Paul, BOUGAULT Nadège, MAILLARD Laurent, LEBRIN Margot, GRUGET Martin, LE MOY Muriel, LEBRETON Mickaël, MONBOUSSIN Laura, DUPUIS Samuel, MAILLARD Sophie, BONNET Romuald.
Pouvoirs : ∅
Absent excusé : ∅
Absente : ∅
Secrétaire de séance : GRUGET Martin

DELIB 2026/03/11 – ELECTION DU MAIRE

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal, Monsieur TISON Paul, a pris la présidence de l'assemblée. Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 11 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum était remplie. Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal.

Le conseil municipal a désigné 2 assesseurs : Monsieur DUPUIS Samuel et Madame LEBRIN Margot.
Chaque conseiller municipal a remis son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	: 0
Nombre de votants (enveloppes déposés)	: 11
Nombre de suffrages déclarés nul par le bureau	: 0
Nombre de suffrages blancs	: 0
Nombre de suffrages exprimés	: 11
Majorité absolue	: 6

Monsieur Paul TISON a obtenu 11 voix.

Monsieur Paul TISON ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installée.

Martin GRUGET,
Secrétaire de séance

Paul TISON,
Maire,

MAIRIE de St-JOUAN-de-L'ISLE 22350 Côtes d'Armor